

# MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES (MAEC) LOCALISEES CONTRACTUALISEES EN 2015 SUR LE PAEC MILLEVACHES :

Analyse (par le PNR de Millevaches en Limousin) des possibilités de prolongation d'1 an du 15 mai 2020 au 14 mai 2021 –

## Réseau de sites Natura 2000

Code de la mesure	Intitulé	Opérations mobilisées	Montant (€/ha ou €/mètre linéaire)	Prolongation possible (OUI /NON)	Commentaires / obligations / points de vigilance <i>(informations pour aide à la décision, ne remplace en aucun cas les Notices 2020 à venir)</i>
LI_NATU_FO11	Entretien des fossés et rigoles	LINEA_06	0,65	OUI	<p><b>En cas de prolongation d'une année supplémentaire du contrat initial :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ le plan de gestion du contrat initial est utilisé l'année de la prolongation</li> <li>➤ les interventions requises par le plan de gestion doivent être réalisées l'année de la prolongation</li> </ul>
LI_NATU_RI02	Entretien de ripisylves	LINEA_03	1,01	OUI	
LI_NATU_HA01	Entretien de haies localisées de manière pertinente	LINEA_01	0,36	NON	
LI_NATU_HE01	Restauration de milieux patrimoniaux envahis par les ligneux sans amendement avec ajustement de la pression de pâturage	HERBE_03 + HERBE_04 + OUVERT_01	286,60	NON	
LI_NATU_HE02	Entretien de milieux patrimoniaux et des prairies sans amendement avec ajustement de la pression de pâturage	HERBE_03 + HERBE_04	97,01	OUI	<p><b>En cas de prolongation d'une année supplémentaire du contrat initial, le renouvellement par travail superficiel du sol n'est pas autorisé l'année de la prolongation</b></p> <p>Nécessité d'enregistrer les pratiques phytosanitaires : dates, quantité, produit (0, hors traitements localisés)</p>
LI_NATU_HE20	Gestion extensive des prairies permanentes par retard de fauche et absence d'amendement	HERBE_03 + HERBE_06	193,43	OUI	Taux de chargement à la parcelle vérifié sur la base des enregistrements du cahier de pâturage et/ou sur le comptage des animaux présents le jour du contrôle sur place

Code	Intitulé	Opérations mobilisées	Montant (€/ha ou €/mètre linéaire)	Prolongation possible (OUI /NON)	Commentaires / obligations / points de vigilance <i>(informations pour aide à la décision, ne remplace en aucun cas les Notices 2020 à venir)</i>
LI_NATU_HE03	Maintien mécanique de l'ouverture de milieux patrimoniaux et de prairies sans amendement avec ajustement de la pression de pâturage	HERBE_03 + HERBE_04 + OUVERT_02	154,26	OUI	<p><b>En cas de prolongation d'une année supplémentaire du contrat initial :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ l'élimination des ligneux et autres végétaux définis comme indésirables est obligatoire l'année de la prolongation.</li> <li>➤ le renouvellement par travail superficiel du sol <u>n'est pas autorisé</u> l'année de la prolongation</li> </ul> <p>Nécessité d'enregistrer les pratiques phytosanitaires : dates, quantité, produit (0, hors traitements localisés)</p> <p>Nécessité d'enregistrer les types d'intervention, dates, matériels utilisés, modalités</p> <p>Taux de chargement à la parcelle vérifié sur la base des enregistrements du cahier de pâturage et/ou sur le comptage des animaux présents le jour du contrôle sur place</p>
LI_NATU_HE10	Entretien de milieux patrimoniaux sans fertilisation via un plan de gestion pastoral	HERBE_03 + HERBE_09	97,01	OUI	<p><b>En cas de prolongation d'une année supplémentaire du contrat initial :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ le plan de gestion établi pour le contrat initial est utilisé l'année de la prolongation</li> <li>➤ l'entretien par pâturage est obligatoire l'année de la prolongation</li> <li>➤ le renouvellement par travail superficiel du sol <u>n'est pas autorisé</u> l'année de la prolongation</li> </ul> <p>Nécessité d'enregistrer les pratiques phytosanitaires : dates, quantité, produit (0, hors traitements localisés)</p> <p>Bovins : animaux pris en compte : Nombre d'UGB moyennes présentes sur l'exploitation durant la campagne précédente (du 16 mai de l'année n-1 au 15 mai de l'année n). Ce nombre est celui figurant en base de données nationale d'identification (BDNI).</p> <p>Taux de chargement à la parcelle vérifié sur la base des enregistrements du cahier de pâturage et/ou sur le comptage des animaux présents le jour du contrôle sur place</p>

Code	Intitulé	Opérations mobilisées	Montant (€/ha ou €/mètre linéaire)	Prolongation possible (OUI /NON)	Commentaires / obligations / points de vigilance <i>(informations pour aide à la décision, ne remplace en aucun cas les Notices 2020 à venir)</i>
LI_NATU_HE18	Maintien mécanique de l'ouverture de milieux patrimoniaux sans amendement via un plan de gestion pastoral	HERBE_03 + HERBE_09 + OUVERT_02	154,26	OUI	<p><b>En cas de prolongation d'une année supplémentaire du contrat initial :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ l'élimination des ligneux et autres végétaux définis comme indésirables est obligatoire l'année de la prolongation.</li> <li>➤ le plan de gestion établi pour le contrat initial est utilisé l'année de la prolongation,</li> <li>➤ l'entretien par pâturage est obligatoire l'année de la prolongation.</li> <li>➤ le renouvellement par travail superficiel du sol <u>n'est pas autorisé</u> l'année de la prolongation</li> </ul> <p>Nécessité d'enregistrer les pratiques phytosanitaires : dates, quantité, produit (0, hors traitements localisés)</p> <p>Nécessité d'enregistrer les types d'intervention, dates, matériels utilisés, modalités</p> <p>Bovins : animaux pris en compte : Nombre d'UGB moyennes présentes sur l'exploitation durant la campagne précédente (du 16mai de l'année n-1 au 15 mai de l'année n). Ce nombre est celui figurant en base de données nationale d'identification (BDNI).</p> <p>Taux de chargement à la parcelle vérifié sur la base des enregistrements du cahier de pâturage et/ou sur le comptage des animaux présents le jour du contrôle sur place</p>
LI_NATU_ZH01	Gestion de milieux humides sans amendement et sans pâturage hivernal	HERBE_03 + HERBE_11 + HERBE_13	196,43	OUI	<p><b>En cas de prolongation d'une année supplémentaire du contrat initial, à noter :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ le renouvellement par travail superficiel du sol <u>n'est pas autorisé</u> l'année de la prolongation ;</li> <li>➤ le plan de gestion du contrat initial est utilisé l'année de la prolongation</li> <li>➤ les interventions requises par le plan de gestion doivent être réalisées l'année de la prolongation</li> </ul> <p>Et se référer à la Notice 2019 (disponible auprès de votre animateur référent) en attendant la validation de la Notice 2020</p>